Ajuster les niveaux

1. Fonctionnement normal du partage

Lorsque vous utilisez la fonction *Partager* dans ChatGPT :

- Un lien public spécifique est généré pour une seule conversation
- Ce lien permet :
  - de consulter uniquement ce chat
  - sans accès aux autres conversations
- Le destinataire ne peut pas naviguer vers vos autres chats

→ En principe, il n’y a donc pas de fuite structurelle vers vos autres contenus

2. Pourquoi vous avez l’impression d’un accès global ?

Plusieurs situations peuvent expliquer cette impression.

a) Vous êtes connecté sur le même navigateur

Si vous testez le lien vous-même :

- le lien s’ouvre dans votre session active
- vous voyez toute votre interface ChatGPT
- cela donne l’impression que tout est accessible

→ En réalité, un tiers ne verra pas cela

b) Le destinataire est connecté à son propre compte

Dans ce cas :

- il voit le chat partagé
- il voit aussi ses propres conversations
- il n’a jamais accès aux vôtres

---

3. Vérification simple (recommandée)

Pour vérifier le comportement réel :

- ouvrir le lien en navigation privée
- ou dans un navigateur non connecté

Résultat attendu :

- affichage du seul chat partagé
- absence de barre latérale personnelle

---

4. Bonnes pratiques pour un partage sécurisé

✔ À faire

- Utiliser exclusivement le bouton Partager
- Vérifier en navigation privée avant diffusion
- Supprimer toute information sensible dans le chat

À éviter

- Ne pas partager :
  - captures d’écran avec la barre latérale visible
  - accès direct à votre compte
- Ne pas laisser une session ouverte sur un poste partagé

---

5. Option de contrôle supplémentaire

Selon les versions :

- possibilité de désactiver le lien de partage
- possibilité de supprimer la conversation

→ Le lien devient immédiatement invalide

---

6. Synthèse

- Le lien de partage donne accès à un seul chat
- L’impression d’accès global provient d’un effet de session locale
- La sécurité dépend :
  - du mode de test
  - du contexte de connexion

---

une procédure standardisée (type charte interne ESSMS / RGPD)

Voici une **procédure standardisée structurée**, directement utilisable en **charte interne ESSMS**, rédigée en **syntaxe DokuWiki** avec niveaux de titres adaptés (-1), intégrant les exigences **RGPD / HAS / sécurité des SI** :

```

# Charte interne ESSMS : Partage sécurisé des contenus ChatGPT

## 1. Objet

La présente charte définit les règles de partage des conversations issues d'outils d'intelligence artificielle (ex : ChatGPT) au sein de l'établissement.

Elle vise à garantir :

- la protection des données personnelles (RGPD)
- la confidentialité des informations usagers
- la conformité aux exigences HAS (bientraitance, confidentialité)
- la sécurité des systèmes d'information

---

## 2. Périmètre

Cette procédure s'applique à :

- tous les professionnels de l'ESSMS
- tous les usages d'outils d'IA générative
- tous les supports de diffusion (mail, lien, documentation interne)

---

## 3. Principes fondamentaux

### 3.1 Confidentialité

Aucune donnée permettant d'identifier directement ou indirectement un usager ne doit être partagée.

Inclut notamment :

- nom, prénom
- date de naissance
- numéro de dossier
- photographie
- situation familiale identifiable

### 3.2 Minimisation des données

Seules les informations strictement nécessaires à l'analyse doivent être utilisées.
```

3.3 Anonymisation préalable

Avant toute utilisation ou partage :

- supprimer les identifiants directs
- transformer les données sensibles (ex : “Madame X, 87 ans”)
- généraliser les situations (ex : “résident présentant des troubles cognitifs”)

3.4 Finalité professionnelle

L’usage de ChatGPT doit être limité à :

- analyse institutionnelle
- préparation d’audit (HAS, CPOM)
- production de documents internes
- formation des équipes

---

4. Règles de partage des conversations

4.1 Utilisation du lien de partage

- utiliser exclusivement la fonction “Partager”
- vérifier le lien en navigation privée avant diffusion
- s’assurer qu’aucune donnée sensible n’est visible

4.2 Interdictions

Il est strictement interdit de :

- partager un lien contenant des données identifiantes
- transmettre un accès à son compte personnel
- diffuser des captures d’écran contenant des informations sensibles
- utiliser des outils IA pour traiter des données de santé nominatives

4.3 Diffusion contrôlée

Le partage est limité :

- aux professionnels concernés
- dans un cadre strictement professionnel
- via des canaux sécurisés (mail professionnel, intranet)

5. Vérification préalable (checklist obligatoire)

Avant tout partage, vérifier :

- [ ] Aucune donnée nominative présente
- [ ] Données anonymisées ou fictives
- [ ] Finalité professionnelle justifiée
- [ ] Lien testé en navigation privée
- [ ] Contenu conforme aux règles HAS (respect, bientraitance)

6. Responsabilités

6.1 Professionnels

Chaque utilisateur est responsable :

- du contenu qu'il saisit
- du respect de la confidentialité
- du partage sécurisé

6.2 Encadrement

Le management veille à :

- diffuser la charte
- former les équipes
- contrôler les usages

6.3 Référent RGPD / DPO

- appui en cas de doute
- gestion des incidents
- mise à jour des recommandations

7. Gestion des incidents

En cas de partage accidentel de données sensibles :

- retirer immédiatement le lien de partage
- alerter le responsable hiérarchique
- informer le DPO

- tracer l’incident (registre RGPD)

---

8. Articulation avec référentiels

8.1 RGPD

- principe de minimisation
- protection des données sensibles
- responsabilité du traitement

8.2 HAS – Bientraitance

- respect de la dignité
- confidentialité des informations
- sécurisation des pratiques professionnelles

8.3 Sécurité SI

- non-partage des accès
- usage de connexions sécurisées
- vigilance sur les environnements de travail

---

9. Bonnes pratiques recommandées

- utiliser des cas fictifs ou simulés
- privilégier les analyses globales (institutionnelles)
- formaliser les usages dans un cadre collectif (audit, CPOM)
- intégrer les productions dans un système documentaire interne (Wiki)

---

10. Entrée en vigueur

La présente charte est applicable immédiatement.

Elle doit être :

- diffusée à l’ensemble des professionnels
- intégrée au règlement intérieur si nécessaire
- révisée annuellement

```
```

—

From:
https://www.la-plateforme-stevenson.org/v4/ - **La Plateforme Stevenson**

Permanent link:
https://www.la-plateforme-stevenson.org/v4/management/ia_wiki/ajuster_les_niveaux?rev=1773738305

Last update: **2026/03/17 10:05**